



Conseil Syndical

Mardi 25 Avril 2023 à 18 H00

Ordre du jour

- Approbation procès-verbal du 21 février 2023
- Marché PPRB
- Marché PPRE
- Etude continuité Moulin de Sérans
- Plan de financement 2023/2024
- Taxe GEMAPI et participation riverains
- Avenant marché petite continuité
- Questions diverses

Approbation procès-verbal du 21 février 2023

> DÉLIBÉRATION

Marché PPRB – Erosion ruissellement

- Marché pour la réalisation des travaux d'hydraulique douce
- **Durée** du marché : 12 mois renouvelable 2 fois
- **Allotissement**

LOT 1 : Terrassement

Création de talus et aménagements complémentaires

LOT 2 : Plantations

Fourniture et mise en place de plantations bocagères

LOT 3 : Clôtures

Fourniture et mise en place de clôtures

Marché PPRB – Erosion ruissellement

LOT 1 : Terrassement

Création de talus et aménagements complémentaires

- Création de talus, de fossé d'infiltration, de noue, de zone tampon, aménagement d'entrée de champs...



Marché PPRB – Erosion ruissellement

LOT 2 : Plantations

Fourniture et mise en place de plantations bocagères

- Plantation de haies sur talus ou à plat, en simple, double ou triple rang.
- Fourniture et mise en place de protections contre le gibier
- Fourniture et mise en place d'un paillage au pied des plants



Marché PPRB – Erosion ruissellement

LOT 3 : Clôtures

Fourniture et mise en place de clôtures

- Fourniture et mise en place de clôture barbelée, électrique fil ou ruban le long des linéaires plantés en bordures de parcelles pâturées.



Marché PPRB – Erosion ruissellement

➔ **Montants maximum** annuels en HT

	LOT 1 : Terrassement	LOT 2 : Plantations	LOT 3 : Clôtures
Montant annuel maximum (€ HT)	50 000 €	150 000 €	60 000 €

Marché PPRB – Erosion ruissellement

➤ Publication et publicité :

- Publication sur le profil acheteur SYNAPSE du SyMOA
- Publicité dans un journal d'annonces légales (via Médialex)
- Date limite de réponse : **2 juin 2023 à 16h00**

Marché PPRB – Erosion ruissellement

- **Ouverture des plis** par le technicien en charge, pré-tri pour vérifier l'acceptabilité des offres, réalisation d'une première analyse comparative des candidatures puis présentation de l'ensemble des candidatures en bureau.
- Notation et Analyse des offres :
 - Note Prix / 45
 - Note Technique / 50
 - Note Environnement / 5
- **CHOIX du candidat en Conseil Syndical** – dans l'idéal fin juin / début juillet pour notification aux candidats au début de l'été (commande des plants...).

> DÉLIBÉRATION

Marché PPRE – Cours d'eau

- Marché pour la réalisation de travaux de restauration des cours d'eau
 - Restauration de la végétation
 - Mise en défend des berges (lutte contre le piétinement du bétail)
 - Restauration des berges (techniques de génie végétal)
- **Durée** du marché : 12 mois renouvelable 1 fois
- **Allotissement**

LOT 1 : Restauration de la végétation

LOT 2 : Aménagement

Marché PPRE – Cours d'eau

LOT 1 : Restauration de la végétation

- Traitement de la ripisylve et des berges, interventions sur les encombres



Marché PPRE – Cours d'eau

LOT 2 : Aménagement

- Installation d'abreuvoirs et de clôtures, aménagement de points de franchissement, restauration de berge



Marché PPRE – Cours d'eau

- **Montants minimums et maximums** annuels en HT

	LOT 1 : Végétation	LOT 2 : Aménagement
Montant annuel minimum (€ HT)	0 €	25 000€
Montant annuel maximum (€ HT)	50 000 €	160 000 €

Marché PPRE – Cours d'eau

➤ Publication et publicité :

- Publication sur le profil acheteur SYNAPSE du SyMOA
- Publicité dans un journal d'annonces légales (via Médialex)
- Date limite de réponse : **2 juin 2023 à 16h00**

Marché PPRE – Cours d'eau

- **Ouverture des plis** par le technicien en charge, pré-tri pour vérifier l'acceptabilité des offres, réalisation d'une première analyse comparative des candidatures puis présentation de l'ensemble des candidatures en bureau.
- Notation et Analyse des offres :
 - Note Prix / 40
 - Note Technique / 45
 - Note Environnement / 15
- **CHOIX du candidat en Conseil Syndical** – dans l'idéal fin juin / début juillet pour notification aux candidats au début de l'été (début des travaux en septembre).

> DÉLIBÉRATION

Marché Etude continuité – Moulin de Sérans

Étude de restauration de la continuité écologique au droit du moulin de Serans sur la commune d'Écouché-Les-Vallées (61)

- Marché public de **prestations intellectuelles** selon une procédure adaptée
- Marché non alloti découpé en tranches
- Montants minimums et maximums : non définis

Marché Etude continuité – Moulin de Sérans

- Création d'un Comité de Pilotage (COFIL) de suivi de l'étude se réunissant à la fin de chaque étape afin d'établir un avis.

Validation des étapes par le SyMOA et les propriétaires avec prise en compte de l'avis du COFIL.

- **Membres du COFIL :**

- le SyMOA, les propriétaires, les financeurs (AESN, Région ?), l'OFB, la DDT, l'FDPPMA de l'Orne...

Marché Etude continuité – Moulin de Sérans

Tranche ferme

PHASE 1 : Étude préliminaire de faisabilité
(État initial, Expertise et Diagnostic de l'existant et études d'esquisses)

➤ Comprend :

- Diagnostic de terrain et profils topographiques
- 3 scénarios de restauration
- Estimation des coûts et durée des travaux
- Montages photographiques représentant l'aspect futur des lieux pour chaque scénario
- **A l'issue de cette phase, un scénario de travaux est validé.**

Marché Etude continuité – Moulin de Sérans

Tranches optionnelles

TO 1

PHASE 2 : Conception pour chaque ouvrage de l'Avant-Projet (AVP) pour le scénario retenu

PHASE 3 : Conception du Projet (PRO)

Mission connexe : Etudes géotechniques (G1 et G2)

➤ Comprend :

- Conception générale des travaux et plans précis
- Montages photographiques représentant les travaux définitifs
- Choix techniques (nature et qualité des matériaux et équipements)
- Coûts prévisionnels des travaux
- Consultation d'un géotechnicien avec étude de site et intégration de ses remarques / préconisations dans l'Avant Projet et Projet PRO

Marché Etude continuité – Moulin de Sérans

Tranches optionnelles	TO 2	Procédures administratives
	TO 3	Assistance à la passation du ou des contrats d'études complémentaires (ACT)

► Comprend :

- Rédaction des dossiers réglementaires
- Rédaction des pièces administratives et techniques pour le futur marché travaux
- Option : analyse des offres du marché avec le maître d'ouvrage

Marché Etude continuité – Moulin de Sérans

Tranches
optionnelles

TO 4

Coordination et suivi des travaux (EXE, DET, AOR)

➤ Comprend :

- Vérification des études d'exécution établies par les entreprises de travaux
- Suivi de l'exécution des travaux
- Délivrance des ordres de service
- Visites de contrôle des travaux

Marché Etude continuité – Moulin de Sérans

► Durée du Marché : 24 mois répartis de la manière suivante :

Tranche ferme		PHASE 1 : Étude préliminaire de faisabilité	4 mois
Tranches optionnelles	TO 1	PHASE 2 : Conception de l'Avant-Projet (AVP)	3 mois
		PHASE 3 : Conception du Projet (PRO)	2 mois
		Mission connexe : Etudes géotechniques (G1 et G2)	1 mois
		TO 2	Procédures administratives
	TO 3	Assistance à la passation du ou des contrats d'études complémentaires (ACT)	2 mois
TO 4	Coordination et suivi des travaux (EXE, DET, AOR)	11 mois	

Marché Etude continuité – Moulin de Sérans

➤ Publication et publicité :

- Publication sur le profil acheteur SYNAPSE du SyMOA
- Publicité dans un journal d'annonces légales (via Médialex)
- Date limite de réponse : **3 mois après publication**
- **Délai possible de 6 mois** pour débiter l'étude afin d'obtenir le plus de réponses possibles de bureaux d'études

- **Dans l'idéal, la publication du marché avant l'été** (selon date de conseil syndical)

Marché Etude continuité – Moulin de Sérans

- **Ouverture des plis** par le technicien en charge, pré-tri pour vérifier l'acceptabilité des offres, réalisation d'une première analyse comparative des candidatures puis présentation de l'ensemble des candidatures en bureau.
- Notation et Analyse des offres :
 - Note Prix / 40
 - Note Technique / 50
 - Note Délais / 10
- **CHOIX du candidat en Conseil Syndical** (selon date de conseil (fin septembre ?))

> DÉLIBÉRATION

Plan de financement

- Changements des modalités Région pour le financement des postes à compter de 2023 (inclus)
- Possibilité de demander une subvention via le dispositif
 - **IDEE Action « Patrimoine naturel »**
 - **Travaux de restauration de la trame verte et bleue normande**
- **Eligibilité des projets** : Montant minimum de travaux 200 000 € +
Montants d'aide FEADER minimum 30 000 €

Plan de financement proposé

	Budget annuel	AESN	Région / FEADER
PPRE - cours d'eau	180 000 €	70 %	10 %
PPRCE - Petite Continuité	90 000 €	80 %	20 %
PPRB - Erosion Ruissellement	160 000 €	80 %	20 %
Restauration berges de l'Orne (embâcles)	5 000 €	40 %	40 %
Etude prochain PPRE (déjà lancée)		80 %	
Etude RCE Orne (à venir)		80 %	20 %
Animation 3 ETP techniciens		50 % + 8 000 € / ETP	30 %

► Dans le cadre de la future demande de subvention à déposer auprès de la Région Normandie, il vous est proposé de délibérer afin d'approuver le projet global de travaux et le budget prévisionnel associé

> DÉLIBÉRATION

Taxe GEMAPI et participation des riverains

- **CDC ayant levé la taxe GEMAPI :**
 - Argentan Intercom : 1^{er} janvier 2022
 - CDC du Pays Fertois et du Bocage Carrougien : 1^{er} janvier 2023
- Lorsque la taxe est levée → plus de participation de la part des riverains

Taxe GEMAPI et participation des riverains

- **Dans le marché PPRE cours d'eau :**
 - lot 1 : aucun reste à charge sur la végétation
 - lot 2 : 10%
- **Marché petite continuité :** aucun reste à charge
- **Entretien restauration des encombres sur l'Orne :** aucun reste à charge
- **PPRB : Erosion - ruissellement**
 - lot 1 (terrassements) : aucun reste à charge
 - lot 2 (plantation) : aucun reste à charge sur les haies préconisées par le technicien / 10 % de reste à charge sur les clôtures / 20% de reste à charge sur les haies non préconisées (dans la limite de 20% du linéaire planté).
- **Etude grande continuité :** forfait de 400€
- **Travaux grande continuité :** aucune décision prise précédemment

*En vigueur
actuellement*

Taxe GEMAPI et participation des riverains

- **CDC ayant levé la taxe GEMAPI :**
 - Argentan Intercom : 1^{er} janvier 2022
 - CDC du Pays Fertois et du Bocage Carrougien : 1^{er} janvier 2023
- Lorsque la taxe est levée → plus de participation de la part des riverains
- **Par soucis d'équité entre les riverains et les intercommunalités adhérentes, il est proposé de supprimer toute participation des riverains sur l'ensemble des actions et du territoire du SyMOA.**

> DÉLIBÉRATION

Avenant marché petite continuité (PPRCE affluents)

- **Passerelles actuelles** : bois ou bois/métal



Avenant marché petite continuité (PPRCE affluents)

- **Passerelles actuelles** : bois ou bois/métal
- **Nouvelle possibilité** : utilisation de **préfabriqué béton**



Avenant marché petite continuité (PPRCE affluents)

- Souhait de demander un avenant au marché pour ajout des passerelles béton avec les différentes classes de taille.

> DÉLIBÉRATION

Questions diverses

- Date prochain Conseil : mardi 4 juillet à 18h00 ?
- Etude prochain PPRE : réalisation de deux réunions d'information le 11 et 12 avril.
 - Prochaine étape la restitution du diagnostique de terrain



Merci de votre attention